

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-73

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À LA SARL LES VOLAILLES DU SEMNOZ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)

Rapporteur : Olivier BARRY

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le 31 MARS 2023

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-73

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À LA SARL LES VOLAILLES DU SEMNOZ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)

Rapporteur : Olivier BARRY

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet, la commune d'Annecy a sollicité l'accord des riverains pour acquérir les terrains nécessaires.

La SARL "Les Volailles du Semnoz", représentée par Madame Marie-Claire ORLANDO et Messieurs Pascal et Stéphane MASSON, est propriétaire de la parcelle cadastrée 268 E n° 2310.

Ils ont donné leur accord pour céder les emprises nécessaires au projet de la Ville pour une surface totale de 108 m² au prix de 1 €/m².

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle suivante, moyennant la somme de 108 € :

Références cadastrales				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface acquise
268	E	2 661	Chemin chez Jacquet	108 m ²

La parcelle 2 661 est issue de la division de la parcelle 2 310 dont la surface exacte a été déterminée par document d'arpentage dressé par le cabinet Borrel-Mesnier en date du 9 février 2023 numéro 3 859C.

Afin de ne pas ralentir le phasage des travaux de voirie, les représentants de la SARL "Les Volailles du Semnoz" ont consenti à autoriser la commune à prendre possession du terrain dès l'approbation de l'acquisition par le Conseil municipal, sans attendre la réitération par acte authentique de transfert de propriété.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir seront à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée 268 E n° 2661 d'une surface de 108 m² appartenant à la SARL "Les Volailles du Semnoz", moyennant la somme de 108 € à laquelle il conviendra d'ajouter les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir ;
- **APPROUVER** la prise de possession par la Ville par anticipation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance

PESSEY Tony

Signé électroniquement par :

Tony PESSEY

Date : 31/03/2023

Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme

Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :

Christelle BRANDO

Date : 31/03/2023

Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.